

**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Délibération n° CA-2025-19**

**Portant établissement du bilan provisoire 2025 de l'activité de l'Agence**

Date de convocation : 27/11/2025

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

**Collège des Conseillers Départementaux**

23 DEC. 2025

ARRIVÉE

**Présents**

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;

**Excusés**

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

**Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale**

**Présents**

- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Étivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

**Excusés**

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Le président présente les éléments du bilan provisoire de l'activité de l'ATD 89 au titre de l'année 2025, connus à ce jour, qui seront consolidés et exposés lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2026.

**Sur proposition du Président,**

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré, prend acte :**

➤ Du bilan provisoire de l'activité de l'ATD au 18/12/2025 définie de la façon suivante :

Thématique	Bilan 2024						Bilan 2025					
	Conventions signées				Opérations suivies		Conventions signées				Opérations suivies	
	Nb de conventions	%	Montant HT des conventions	%	Nb d'opérations suivies	%	Nb de conventions	%	Montant HT des conventions	%	Nb d'opérations suivies	%
Vente/Espace public	49	54%	143 250,00 €	34%	105	38%	51	50%	147 850,00 €	27%	98	33%
Assainissement	18	20%	188 499,97 €	45%	100	37%	23	23%	160 481,25 €	30%	111	38%
Bâtiments publics	20	22%	82 300,00 €	20%	48	18%	20	20%	196 285,35 €	36%	68	23%
Eau potable / Défense incendie	3	3%	7 700,00 €	2%	20	7%	7	7%	35 825,00 €	7%	16	5%
<b>Total</b>	<b>90</b>		<b>421 749,97 €</b>		<b>273</b>		<b>101</b>		<b>540 441,60 €</b>		<b>293</b>	

Auxerre, le 18 DEC. 2025  
 Le Président  
 du Conseil d'administration de  
 l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

- Transmis au représentant de l'État le 23 DEC. 2025  
 - Notifié aux intéressés le : 23 DEC. 2025